

| |
|--------------|
| DEPARTEMENT |
| LOIRE |
| CANTON |
| RIVE DE GIER |
| COMMUNE |
| RIVE DE GIER |

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le 
ID : 042-214201865-20190522-DEL_2019_067-DE

Note de synthèse : 15/05/2019
Extrait : 23/05/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
Présents : 27
Votants : 26

Délibération :
N° DEL_2019_067

OBJET :
Affectation du résultat 2018

Séance du 22 mai 2019

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Catherine TISSIER, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Corinne DOTTO à Mme Geneviève FAVERGEON, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean POINT à Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Rappel et référence(s) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2311-5.

Contenu :

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant (article L. 2311-5 alinéa 1 du CGCT).

Suite à l'approbation du compte de gestion et au vote du compte administratif, en tenant compte de l'observation formulée, à la clôture de l'exercice 2018, les résultats s'établissent ainsi :

- résultat de clôture de fonctionnement 2018 : 4 043 469,03 €,
- solde d'exécution de la section d'investissement 2018 : 172 011,99 €,
- résultat cumulé de la section d'investissement fin 2018 : - 1 459 875,62 €
- solde des restes à réaliser : 334 107,10 €.

Le résultat de fonctionnement tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde, et selon la décision du conseil municipal, en excédent de fonctionnement reportés (chapitre 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le solde de l'excédent de fonctionnement soit la somme de 4 043 469,03 € est reporté :

- pour 1 950 000,00 € en excédent de fonctionnement reporté (002).
- pour 2 099 584,34 € dotation complémentaire d'investissement,

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget principal 2018 comme suit :

- en recettes de fonctionnement - Compte 002 : 1 950 000,00 €,
- en recettes d'investissement - Compte 1068 : 2 093 469,03 €.

Le conseil municipal à la majorité affecte le résultat du budget principal 2018 comme suit :

- en recettes de fonctionnement - compte 002 : 1 950 000,00 €,
- en recettes d'investissement - compte 1068 : 2 093 469,03 €.

Votant contre : 2

Jean-Louis VALENTE, Dany TRAMONTANA

Ne participant pas : 5

Vincent BONY, Eliane MASSON, Jean POINT, Caroline BENOUMELAZ, Gilbert ABRAS

**Ont signé au registre tous les membres présents,
pour copie conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Jean-Claude CHARVIN**